

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié, diffusé, transmis ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans un quelconque pays dans lequel la publication, diffusion, transmission ou distribution du présent communiqué est illégale.

Tikehau Capital place avec succès une émission obligataire durable inaugurale de 500 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1.625%, première émission de ce type dans l'industrie de la gestion d'actifs

Tikehau Capital, groupe mondial de gestion d'actifs alternatifs, annonce aujourd'hui avoir réalisé avec succès le placement d'une émission obligataire durable inaugurale d'un montant de 500 millions d'euros à échéance mars 2029. Cette émission d'obligations durables *senior unsecured* est assortie d'un coupon fixe annuel de 1.625 %, coupon le plus bas jamais atteint par le Groupe.

- Il s'agit de la toute première obligation durable publique de référence émise par un gestionnaire d'actifs alternatifs en euros ;
- Cette première obligation durable de Tikehau Capital constitue une étape clé pour accélérer la stratégie d'impact du Groupe autour de ses quatre piliers : le changement climatique, l'inclusion sociale, la santé et l'innovation ;
- Cette obligation durable est la première à s'appuyer sur un cadre d'allocation (*Sustainable Bond Framework*) innovant qui permet au Groupe d'investir le produit de l'émission directement dans des actifs durables (sociaux ou environnementaux) ou dans des fonds à thématiques durables alignés sur les objectifs de développement durable prioritaires du Groupe ;
- Par cette opération, Tikehau Capital allonge la maturité moyenne de sa dette à 5,5 ans ;
- Cette émission renforce la stratégie de Tikehau Capital dans l'*impact investing*, déjà matérialisée par sa plateforme de capital-investissement dédiée à la transition énergétique ainsi que son fonds d'*Impact Lending*, et conforte le Groupe dans son approche consistant à intégrer l'analyse des critères ESG dans chacun de ses projets d'investissement (approche « *ESG by-design* »).



Mathieu Chabran, co-fondateur de Tikehau Capital, a déclaré :

"Tikehau Capital a placé l'ESG au cœur de ses opérations et l'impact en est la nouvelle frontière. Nous développons des stratégies qui répondent aux défis sociétaux tout en générant des rendements financiers attractifs pour les investisseurs. Le succès de cette toute première obligation durable constitue une nouvelle étape qui permettra au Groupe de refléter sa politique ESG volontariste dans sa structure de financement. Avec cette obligation durable, nous voulons concentrer nos investissements vers des entreprises et des projets durables, mais aussi vers des fonds qui peuvent avoir un impact social ou environnemental significatif. Nous tenons à remercier les investisseurs qui ont participé à cette opération et qui contribuent ainsi à nos côtés à institutionnaliser davantage l'impact investing. "

Laure Villepelet, directrice CSR/ESG de Tikehau Capital, a ajouté :

"Cette première émission d'une obligation durable est également un message fort à l'attention de nos équipes : Tikehau Capital souhaite renforcer ses investissements dans les fonds qu'il développe et gère, et invite ses équipes d'investissement à continuer à développer des produits à impact."

L'émission de cette première obligation durable participe de la stratégie d'impact de Tikehau Capital. Elle incite à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux fonds durables, dont les investissements sous-jacents respecteront les mêmes critères ESG et d'impact que ceux auxquels l'émission obligataire est soumise. Tikehau Capital est en train de développer avec succès une plateforme d'*impact investing*, avec trois fonds dédiés, lancés dans plusieurs classes d'actifs du Groupe au cours des dernières années :

- En 2018, Tikehau Capital a lancé *T2 Energy transition*, un fonds de *private equity* dédié à la transition énergétique. Le 23 février 2021, Tikehau Capital a annoncé avoir finalisé la levée de fonds pour cette stratégie pour un total de plus d'1 milliard d'euros ;
- En 2020, Tikehau Capital a lancé *Tikehau Impact Lending* (TIL), fonds de dette privée qui propose des solutions de financement dont les termes et conditions dépendent de la performance ESG des entreprises sous-jacentes. Le premier *closing* de ce fonds a été réalisé pour environ 100 millions d'euros à fin décembre 2020 avec le soutien de l'Union Européenne ;
- En 2021, le Groupe a l'intention de lancer un nouveau fonds d'impact high yield dans le cadre de son activité de *capital markets strategies*.

Cette première émission d'une obligation durable, qui a rencontré un grand intérêt de la part des investisseurs, confirme la confiance de ces derniers dans la qualité de crédit de Tikehau Capital.

Elle a été placée auprès d'une base diversifiée de plus de 100 investisseurs institutionnels, et a été souscrite à plus de 75% par des investisseurs internationaux.

Début 2021, Tikehau Capital s'est vu confirmer par Fitch Ratings sa notation de crédit à long terme de BBB- avec une perspective stable. La performance ESG de Tikehau Capital a également été particulièrement reconnue en 2020, et positionne le Groupe parmi les meilleurs acteurs de son secteur :

- Tikehau Capital a reçu le score global A+ par les UN PRI (Principes pour l'investissement responsable des Nations unies) et, pour la deuxième année consécutive, d'un score A+ dans le module Stratégie et Gouvernance couvrant l'approche globale du Groupe en matière d'investissement responsable et d'ESG.
- En septembre 2020, le Groupe a reçu une note ESG inaugurale de 66/100 par Vigeo, plaçant le Groupe parmi les meilleures entreprises européennes dans son domaine.
- Tikehau Capital est classé quatrième par Sustainalytics, dans un univers de plus de 250 gestionnaires d'actifs et dépositaires, reflétant un faible niveau d'exposition aux risques ESG ainsi qu'une grande efficacité dans sa politique de gestion des risques ESG.

Les aspects durables de cette émission obligataire ont été structurés en collaboration avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en tant que seule banque de structuration d'obligations durables. Le produit net de cette émission sera utilisé pour financer et/ou refinancer, en tout ou partie, des investissements durables éligibles, qu'ils soient nouveaux et/ou existants, tels que définis dans le *sustainable bond framework* de Tikehau Capital, disponible sur le site Internet du Groupe (<https://www.tikehaucapital.com>).

Une demande a été faite auprès d'Euronext Paris pour que les obligations soient admises aux négociations sur Euronext Paris.

Après approbation du prospectus par l'Autorité des marchés financiers, sa version finale, qui inclut des facteurs de risque relatifs à Tikehau Capital plus à jour que ceux du document d'enregistrement universel 2019 de Tikehau Capital, sera publiée sur le site internet de l'Émetteur. Le règlement est prévu pour le 31 mars 2021.

Caractéristiques de l'émission :

Montant total de l'émission	500 m€
Maturité	31 mars 2029
Taux d'intérêt annuel	1,625%
Place de cotation	Euronext Paris

Le placement de l'obligation a été arrangé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs Bank Europe SE et Société Générale en tant que coordinateurs globaux et co-chefs de file, ainsi que par BNP Paribas, Intesa Sanpaolo S.p.A., RBC Capital Markets (Europe) GmbH et UniCredit Bank AG en tant que co-chefs de file.

À PROPOS DE TIKEHAU CAPITAL

Tikehau Capital est un groupe mondial de gestion d'actifs alternatifs qui gère 28,5 milliards d'euros d'actifs (au 31 décembre 2020).

Tikehau Capital a développé un large éventail d'expertises dans quatre classes d'actifs (dette privée, actifs réels, *private equity*, *capital markets strategies*) ainsi que des stratégies axées sur les solutions multi-actifs et les situations spéciales.

Dirigé par ses cofondateurs, Tikehau Capital est doté d'un modèle économique différenciant, d'un bilan solide, d'un accès privilégié à des opportunités de transactions au niveau mondial et d'une solide expérience dans l'accompagnement d'entreprises et de dirigeants de grande qualité.

Profondément ancré dans l'économie réelle, Tikehau Capital fournit des solutions de financement alternatives sur-mesure et innovantes aux entreprises qu'elle accompagne, et s'emploie à créer de la valeur à long terme pour ses investisseurs. S'appuyant sur des fonds propres importants (2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020), le Groupe investit son capital aux côtés de ses clients-investisseurs au sein de chacune de ses stratégies.

Contrôlée par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital est guidé par un esprit et un ADN entrepreneurial forts, partagés par ses 594 collaborateurs (au 31 décembre 2020) répartis dans ses 12 bureaux en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

Tikehau Capital est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612 ; Ticker : TKO.FP)
Pour en savoir plus : www.tikehaucapital.com

CONTACTS PRESSE :

Tikehau Capital : Valérie Sueur – +33 1 40 06 39 30

Image 7 : Charlotte Le Barbier & Juliette Mouraret – +33 1 53 70 74 70

press@tikehaucapital.com

CONTACT ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS :

Louis Igonet – +33 1 40 06 11 11

shareholders@tikehaucapital.com

AVERTISSEMENT :

Ce document ne constitue pas une offre de vente de titres ni des services de conseil en investissement. Ce document contient uniquement des informations générales et n'est pas destiné à représenter des conseils en investissement généraux ou spécifiques. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs et les objectifs ne sont pas garantis.

Certaines déclarations et données prévisionnelles sont basées sur les prévisions actuelles, les conditions actuelles de marché et la situation économique actuelle, les estimations, projections, et les opinions de Tikehau Capital et/ou de ses sociétés affiliées. En raison de divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux reflétés ou envisagés.

dans ces déclarations prospectives ou dans n'importe laquelle des études de cas ou prévisions. Toutes les références aux activités de conseil de Tikehau Capital aux États-Unis ou à l'égard de ressortissants américains concernent Tikehau Capital North America.

Ce communiqué de presse est diffusé pour information seulement et il ne constitue ni une offre de vente ou de souscription de titres financiers ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans une quelconque juridiction que ce soit. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas offerts dans le cadre d'une offre au public et aucun document relatif à cette opération ne sera distribué au public dans quelque juridiction que ce soit.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres ne peuvent être ni offerts, ni cédés aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément à l'U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le "US Securities Act"). Tikehau Capital n'a pas l'intention d'enregistrer ces titres aux États-Unis ni de lancer une offre au public de ces titres aux États-Unis.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "Règlement Prospectus UE").

Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour mettre les Obligations à la disposition de tout investisseur de détail dans l'espace économique européen ("EEE"). Pour les besoins de cette disposition :

a) Un "investisseur de détail" désigne une personne correspondant à l'une (ou plusieurs) des hypothèses suivantes :

(i) un client de détail tel que défini au point (11) de l'article 4(1) de la Directive 2021/65/UE telle que modifiée ("**MiFID II UE**") ; ou

(ii) un client au sens de la directive 2016/97/UE telle que modifiée, lorsque ce client n'est pas qualifié de client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1) de MIFID II UE.

b) L'expression "offre " inclue la communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les Obligations à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ou de souscrire ces Obligations.

*Par conséquent, aucun document d'information clé exigé par le règlement (UE) n°1286/2014, tel que modifié (le "**Règlement PRIIPs UE**") pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des investisseurs de détail dans l'EEE ne sera préparé, et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail situé dans l'EEE pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPs UE.*

[Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour mettre les Obligations à la disposition de tout investisseur de détail au Royaume-Uni. Pour les besoins de cette disposition :

a) Un "investisseur de détail" désigne une personne correspondant à l'une (ou plusieurs) des hypothèses suivantes :

(i) un client de détail tel que défini au point (8) de l'article 2 du règlement (UE) n°2017/565 telle que transposée en droit interne au Royaume-Uni conformément au European Union (Withdrawal) Act 2018 ("EUWA") ; ou

(ii) un client au sens du Financial Services and Markets Act 2000 ("FSMA") ou au sens de toute réglementation adoptée au titre de FSMA ayant pour objet la mise en œuvre de la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client n'est pas qualifié de client professionnel tel que défini au point (8) de l'article 2(1) du règlement (UE) n°600/2014 tel que transposé en droit interne au Royaume-Uni par le EUWA.

b) L'expression "offre " inclue la communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les Obligations à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ou de souscrire ces Obligations.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres en France ni à l'étranger. Les Obligations ont été et se sont offertes et placées uniquement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus UE et conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué ne peut être diffusé auprès de personnes situées au Royaume-Uni que dans les circonstances où la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'applique pas.

La souscription ou l'achat de titres de Tikehau Capital peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Tikehau Capital n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.